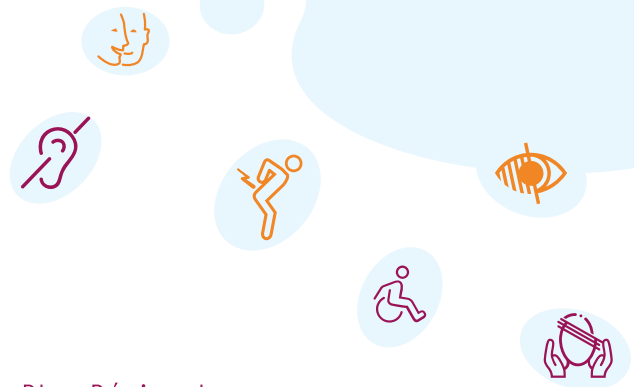




Plan Régional
d'Insertion
des Travailleurs
Handicapés
en île-de-France



Santé et emploi : agir ensemble pour sécuriser les fins de carrière

Guide pratique à destination des salariés, des salariés agricoles, des agents publics et de leurs employeurs

Anticiper et accompagner les fins de carrière des personnes faisant face à des problématiques de santé ou à un handicap constitue un enjeu majeur. En effet, certaines d'entre elles peuvent rencontrer des difficultés à se maintenir en emploi et de ce fait à leur permettre d'accéder à la retraite dans de bonnes conditions.

L'évolution du cadre juridique et l'allongement des durées de carrière, la nécessité de sécuriser les parcours et de construire des carrières pleines... les défis entourant la question des collaborateurs expérimentés sont multiples.

Ce livret vous propose des repères clés, des outils concrets et un panorama des acteurs mobilisables pour vous permettre de vous informer et d'agir afin de sécuriser la période de fin de carrière des salariés, des salariés agricoles et des agents publics.



Le cadre réglementaire et les acteurs

Le collaborateur ou l'agent concerné est **l'acteur central** de sa fin de carrière. De son côté, **l'employeur** tient un rôle important et doit répondre à des obligations en matière **d'information et d'accompagnement**. Ainsi, deux impératifs s'imposent : s'informer sur ses droits et les dispositifs disponibles, et co-agir avec son employeur et les acteurs pertinents sur ce champ.

Le cadre réglementaire à connaître

Le cadre juridique a évolué au cours des dernières années. Plusieurs lois sont venues créer des nouveaux outils pour renforcer les droits des collaborateurs expérimentés et les obligations des employeurs. Parmi les évolutions récentes, il convient de retenir que :

► La loi du 24 octobre 2025 :

- Renforce les **obligations des entreprises** en matière d'actions en faveur des seniors, notamment l'obligation d'engager un accord et de formaliser un plan d'action dédié,
- Crée de **nouveaux outils** visant à mieux préparer et sécuriser les parcours des salariés seniors, notamment ceux exposés à l'usure professionnelle ou en situation de handicap,
- Installe une obligation pour l'employeur de proposer au collaborateur à **partir de 58 ans un entretien** pour évoquer ses conditions de maintien dans l'emploi et d'aménagement de fin de carrière,

► La loi du 2 août 2021 prévoit une visite médicale de mi-carrière à l'approche des 45 ans, notamment à l'initiative de l'employeur ou du collaborateur lui-même,

► La loi de Transformation de la Fonction Publique prévoit également des dispositions pour accompagner la gestion et le déroulement de carrière des agents publics.

Les acteurs mobilisables

AU SEIN DE L'ENTREPRISE OU DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Les acteurs des ressources humaines
- Le manager
- Les représentants du personnel
- Le référent handicap / maintien en emploi
- L'assistant.e social.e du personnel
- Le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail

Le collaborateur

LES PARTENARIATS EXTERNES

- Les opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)
- Transitions Pro pour les informations sur les dispositifs de financement de formation (FIPU, PUR...)
- La CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie)
- L'Assurance Retraite (CNAV / CRAMIF & CARSAT, MSA)
- Pour les agents publics : IRCANTEC, CNRACL et SRE



Les aides, outils & dispositifs à connaître



Les services et outils accessibles

- **L'appui du médecin du travail** et l'intervention d'acteurs spécialisés,
- La réalisation d'un **bilan de compétences** ou d'un **bilan professionnel**,
- Le **FIPU** (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle) et le **PUR** (Plan d'Unilatéral de Reconversion).

Sous condition de reconnaissance administrative du handicap ou en voie de l'être :

- **Les aides de l'Agefiph** (secteur privé) et du **FIPHFP** (secteur public) : les aides financières à l'aménagement du poste, à la formation ou à la compensation du handicap,
- Le réseau des **Cap Emploi** : des experts du maintien en emploi des personnes en situation de handicap ou en devenir.

ZOOM

Retraite anticipée pour les travailleurs en situation de handicap

Les personnes ayant une incapacité permanente au moins égale à 50 % peuvent, sous conditions de durée d'assurance retraite cotisée et d'antériorité de leur taux d'incapacité, solliciter un départ à la retraite de manière anticipée.



Renseignez-vous auprès de l'Assurance Retraite
<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.htmlz>

Outils pour l'employeur pour structurer sa politique RH

Pour un employeur, l'accompagnement des salariés et agents publics expérimentés s'inscrit dans un cadre à la fois réglementaire et stratégique. Dans le secteur privé, la négociation sur l'emploi des seniors est obligatoire dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

Des outils sont disponibles pour réaliser votre diagnostic.

Au-delà des seules obligations légales, ces actions contribuent à la performance collective, à préserver une expertise précieuse, à favoriser le transfert de compétences, à réduire les coûts liés au turnover et à valoriser une politique RH inclusive.



Le guide pratique à destination des employeurs
<https://anact.fr/travail-des-seniors-points-cles-et-ressources-decouvrir>



Outil d'auto-diagnostic
https://anact.sphinxonline.net/SurveyServer/s/anact/TRAVAIL_SENIORS/questionnaire.htm

Dispositifs retraite & ressources utiles

En complément des **accords de branche comme des accords internes**, plusieurs **dispositifs** peuvent permettre **d'aménager progressivement la transition vers la retraite**, dans le respect du projet de vie de chacun. L'entretien réalisé à **58 ans** est précisément l'occasion d'évoquer ces sujets.

Quelques points clés à retenir

► La retraite progressive, un outil du maintien en emploi

Ce dispositif permet à un actif de réduire son activité tout en percevant une fraction de sa pension de retraite (en proportion de la réduction du temps de travail).

Il s'agit d'un aménagement de fin de carrière : l'assuré peut moduler progressivement son activité tout en percevant un revenu de pension partiel.

Depuis le décret du 15 juillet 2025, le dispositif de retraite progressive est accessible aux personnes ayant 60 ans (et non plus 62 ans comme précédemment) et concerne tous les assurés relevant des régimes de retraite (régime général, régimes spéciaux, fonction publique, professions libérales, indépendants, etc.).

► Reprendre une activité professionnelle après la liquidation de sa pension de retraite

Sous conditions, il est possible, une fois sa pension de retraite liquidée, de reprendre ou de continuer une activité professionnelle. Depuis 2023, ce cumul peut également ouvrir des droits à une pension supplémentaire.

Il n'existe aucune limite d'âge pour les retraités en situation de cumul-emploi retraite

Point de vigilance : les règles du cumul emploi-retraite vont évoluer pour les retraites prenant effet à compter du 1er janvier 2027 avec un objectif de simplification.

Sous conditions, les agents de la Fonction Publique peuvent accéder à un cumul retraite et reprise d'emploi dans le secteur privé. **Pour étudier votre situation, rapprochez vous de votre caisse de retraite.**

ZOOM

Retraite anticipée au titre des carrières et cumul emploi retraite ?

Un retraité bénéficiant d'une retraite anticipée au titre des carrières longue est soumis aux règles du cumul emploi-retraite limité (même si ce dernier justifie de la durée d'assurance requise pour le taux maximum). En revanche, il pourra bénéficier des règles du cumul emploi-retraite intégral à partir de son âge légal.

RESSOURCES UTILES

LES ACTEURS RESSOURCES :

L'Assurance Retraite — Espace travailleurs handicapés : toutes les informations sur la retraite anticipée, les droits spécifiques et les démarches

La page dédiée de la MSA relative à la retraite

Le service retraite de l'AGIRC-ARRCO

Le site dédié au Conseil en Evolution Professionnelle

Mon Parcours Handicap : portail de référence pour les personnes en situation de handicap, regroupant informations, démarches et contacts utiles

Transitions Pro Île-de-France : pour toute question sur le financement de formations ou de reconversions professionnelles

Votre Cap Emploi / le réseau Cheops

L'offre de service et les aides de l'Agefiph

Les aides du FIPHP

LES OUTILS ET GUIDES :

L'ANACT — Espace seniors : guides pratiques, outils d'autodiagnostic, ressources pour les entreprises et les salariés

Fonction Publique : le guide élaboré par le FIPHP « La retraite des agents en situation de handicap dans la Fonction Publique »

L'étude conduite par l'APEC dédiée aux cadres seniors